

## Afrique de l'Ouest :

### Le syndrome d'Abidjan hante l'esprit des négociateurs APE

**« Nous veillons à ce que la région respecte l'engagement de juin 2009 mais encore faudrait-il avoir un bon accord qui satisfasse l'ensemble des pays de la région. A notre avis, le plus important est de parvenir à un bon accord consensuel qui sauvegarde les intérêts de la région dans un délai raisonnable. »**

Cette déclaration du ministre ivoirien de l'intégration africaine, M. Amadou Koné, le 17 novembre 2008 devant des représentants des organisations de la société civile francophone d'Afrique, résume à l'heure actuelle l'état d'esprit des négociateurs ouest-africains à quelques mois de fin juin 2009, nouvelle échéance que s'est donnée l'Afrique de l'Ouest pour parvenir à la signature de l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne.

Après la décision prise en novembre 2007 par la Côte d'Ivoire et le Ghana de signer avec l'Union européenne des accords de partenariat économique intérimaires, alors que l'Afrique de l'Ouest en octobre 2007 à Abidjan a avoué officiellement son incapacité à parvenir à un accord avec l'Union européenne avant le 31 décembre 2007, la région était confrontée à un dilemme : mettre la Côte d'Ivoire et le Ghana entre parenthèse et voir ainsi des efforts d'intégration sacrifiés ou aller dans le sens de ces deux pays et prendre le risque de précipiter la signature d'un APE avec l'Union européenne.

Pour conjurer le mauvais sort, les Chefs d'Etat et de gouvernement projettent pour au plus tard fin juin 2009 la signature de l'Accord avec l'Union européenne, alors que l'échéance initiale convenue par les deux parties était le 31 décembre 2007.

Pendant le même temps, des modalités consensuelles ont été envisagées par les Chefs d'Etat et mises en œuvre par les deux Commissions (CEDEAO et UEMOA) pour accompagner le Ghana et la Côte d'Ivoire dans les négociations et dans l'application des accords intérimaires de sorte que ces accords soient une transition sans impacts négatifs sur le processus d'intégration régionale.

L'Afrique de l'Ouest considère que ce compromis permet de sauvegarder les intérêts de la Côte d'Ivoire et du Ghana sur le marché européen et offre à l'ensemble de la région la possibilité de « continuer à travailler dans la sérénité en vue de la conclusion d'un accord global avec l'Union européenne ».

A quelques pas de la nouvelle date fatidique de juin 2009, des inquiétudes refont surface. Pendant que la région continue de chercher le consensus nécessaire pour parvenir à une offre d'accès au marché, pierre angulaire des négociations, la Côte d'Ivoire qui avait déjà annoncé à la tribune de la CEDEAO l'imminence de la signature de son accord intérimaire avec l'Union européenne le vendredi 31 octobre 2008 à Banjul (Gambie) à la clôture des travaux du Comité ministériel de suivi des négociations d'APE vient de passer à l'acte le 26 novembre 2008.

#### Ce qui reste à faire

Depuis la signature d'accords intérimaires par le Ghana et la Côte d'Ivoire, de nombreuses questions très sensibles pour les Etats telles que le tarif

extérieur commun de la CEDEAO, (TEC/CEDEAO) l'offre d'accès au marché, le contenu du texte d'accord, les règles d'origine et les mesures d'accompagnement sont devenues plus urgentes pour la région.

Outre la mise en œuvre effective du Tarif extérieur commun (TEC/CEDEAO), pour lequel un compromis semble se dégager quant à la création d'une cinquième bande au taux de 35%, la signature d'un APE global au niveau ouest-africain reste conditionnée à la réalisation de trois tâches :

- ▶ la définition conjointe des programmes d'accompagnement ;
- ▶ la formulation des calendriers d'accès au marché, notamment pour les marchandises ;
- ▶ l'élaboration du texte de l'accord.

A l'heure actuelle, aucune de ces tâches ne présente un niveau de réalisation satisfaisant. La finalisation de nombreux travaux en cours, telle que la détermination de la liste régionale des produits sensibles, entre autres, est encore attendue pour permettre à l'Afrique de l'Ouest de présenter à l'Union européenne une offre d'accès au marché sur laquelle porteront les négociations.

En ce qui concerne spécifiquement la détermination des produits sensibles, une des composantes majeures de l'offre d'accès au marché, les travaux au plan technique seraient assez évolués et le taux de satisfaction des pays, à en croire les experts, peut atteindre en moyenne 73% si les négociateurs parviennent à exclure au moins 35% des lignes tarifaires de la région de la libéralisation dans le cadre de l'APE. Pari non gagné à l'avance quant on sait que l'Union européenne reste solidement accrochée à une ouverture du marché portant au moins sur 80% des lignes tarifaires.

A l'heure actuelle, de l'avis de certains experts, les discussions et réserves des pays de l'Afrique de l'Ouest sur la liste régionale des produits sensibles portent sur moins de 10% des lignes tarifaires et concernent prioritairement des demandes de libéralisation complémentaires adressées par la Côte d'Ivoire pour une ouverture immédiate des marchés sur certaines lignes tarifaires pour lesquelles d'autres pays de la région réclament une protection ou une ouverture différenciée.

#### L'offensive des Chefs d'Etats sur les APE

Lors du sixième sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) à Accra (Ghana), alors que les représentants de la société civile restaient sur la défensive avec la campagne « Stop APE », les Chefs d'Etat passaient à l'offensive en décidant de mener des « consultations de haut niveau avec les pays membres de l'Union européenne » sur les accords de partenariat économique. L'objectif serait de parvenir à la signature « d'accords bénéfiques pour les populations ».

Dans la décision rendue publique à l'issue du sommet, les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ACP ont instruit le Président du Conseil et du



Le Président de la PASCIB au milieu des acteurs étatiques appréciant les implications des accords intérimaires

Secrétariat général du Groupe ACP d'explorer les modalités d'organisation d'une rencontre de haut niveau engageant leurs homologues de l'Union européenne.

Lors de leur prochaine réunion au sommet (normalement prévu pour décembre 2008) les Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO auront également à se pencher, entre autres, sur les négociations commerciales en cours entre l'Afrique de l'ouest et l'Union européenne. A ce rendez-vous, d'importantes décisions sont attendues notamment en ce qui concerne la mise en place du tarif extérieur commun de la CEDEAO.

## Société civile et secteur privé

A la question de savoir que faire à la fin du mois de juin 2009 si l'Afrique de l'ouest ne parvenait pas à la signature d'un APE global ? Les représentants de la société civile reconnaissent que la région serait face à un dilemme : « *signer dans la précipitation un accord commercial peu satisfaisant pour sauvegarder l'intégration régionale avec la Côte d'Ivoire et le Ghana ou ne pas signer un accord commercial avec l'Union européenne et poursuivre la consolidation de l'intégration régionale sans la Côte d'Ivoire et le Ghana* ».

Pour la plupart des participants présents à la réunion de Banjul, « *obligation de négocier ne signifie pas obligation de signer* » et les préalables pour faire de l'APE un instrument de développement sont plus importants que les contraintes de délai. Et pour certains d'entre eux, la région doit anticiper en envisageant tous les scénarii possibles pour l'après juin 2009.

Dans le mémorandum transmis aux ministres en guise de contribution aux négociations, la plateforme régionale de la société civile pour le suivi des négociations a indiqué que : « *La société civile appelle les leaders de la région à tout mettre en œuvre pour exprimer une solidarité effective à la Côte d'Ivoire et au Ghana et à envisager collectivement des alternatives pouvant éviter à ces deux pays la signature et la ratification des APE intérimaires, y compris par la mise en place d'instruments régionaux pour supporter collectivement ou compenser les pertes auxquelles ces pays pourraient faire face en cas de non-signature* ».

Pour le représentant de la Chambre consulaire régionale, M. Henri Gouthon, représentant le secteur privé de l'Afrique de l'Ouest, « *l'idéal est, avec ou sans signature de l'APE, qu'aucune entreprise de la région, grande ou petite, ne soit obligée de fermer, de licencier ou de perdre de l'argent* ». Toutefois, a-t-il estimé, « *l'Afrique de l'ouest doit faire vite pour respecter le délai de juin 2009 qu'elle s'est elle-même fixée, afin d'éviter toute déconvenue aux entreprises qui exportent sur le marché européen* ».

En dépit de la sérénité affichée par les autorités de la CEDEAO, l'hétérogénéité économique de la région, composée de PMA et de non-PMA, offre à tout instant l'opportunité d'une fragilisation de la solidarité entre Etats.

## Négociations Afrique de l'Ouest Union Européenne :

### Pas d'investissement dans les APE

**Pendant que certains officiels estiment que l'Afrique doit inclure au cœur de la coopération ACP-UE la question de l'investissement pour créer des conditions propices à l'attrait des capitaux étrangers, les représentants de la société civile impliqués dans la " campagne arrêtez les APE " maintiennent que " les investissements doivent rester en dehors des APE pour permettre aux pays ACP de garder leur souveraineté sur la conception et la mise en oeuvre des mesures de politique en ce qui concerne l'investissement ".**



Pour le Docteur Cheikh Tidiane Dieye, Coordonnateur du « Programme commerce » de l'ONG Enda Tiers Monde, coordonnateur de la Plate-forme ouest-africaine pour le suivi de l'Accord de Cotonou, « *des pays comme la Chine qui ont attiré le plus l'investissement dans le monde, n'ont pas eu nécessairement recours à des législations laxistes*

en matière d'investissement ». Il estime que tout en acceptant de ne pas prendre en compte l'investissement comme chapitre à part entière dans l'APE, « *l'Union européenne tente d'utiliser les négociations sur les services pour faire passer la pilule de l'investissement* ».

Déjà lors d'un atelier de renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile (OSC) francophones d'Afrique, organisé par le Groupe de Recherche et d'Action pour la Promotion de l'Agriculture et du Développement (GRAPAD) et la Fondation Somo du 25 au 28 août 2008 à Cotonou, sur le thème « *Commerce des services et investissements et responsabilité sociétales des multinationales* », les participants, dans une déclaration rendue publique à la fin des travaux, ont estimé que les politiques en matière d'investissement doivent rester un sujet de souveraineté nationale sur lesquels les pays en développement et les PMA doivent garder toutes leurs marges de manœuvre en refusant de se faire attacher mains et pieds dans un accord de libre échange portant sur l'investissement ou les services.

Pour le Président de la Plateforme des acteurs de la société civile au Bénin, M. Aurélien Atidégla, « *il existe très peu d'expertises et d'expériences spécifiques à partir desquelles les Africains peuvent développer et soutenir des positions de négociations commerciales sur l'investissement au niveau bilatéral ou multilatéral* ».

Lors d'une conférence de presse conjointe animée à la veille de l'ouverture officielle du dernier sommet des Chefs d'Etat des pays ACP, des représentants d'organisations syndicales, paysannes et non gouvernementales, tels que Tanoh Gyekye de ATN (Africa trade network), Kingsley Ofei-Nkansah de GAWU, Kwasi Adu-Amankwah de ITUC-Africa et Kofi Asamoah de GTUC ont expliqué à la presse la nécessité pour la région de maintenir encore pour longtemps les investissements en dehors de tout accord de libre échange.

## Elle ne sera pas prête en juin 2009

Pour la société civile, même si on concentre les efforts exclusivement sur les négociations d'accès au marché pour les marchandises en excluant les investissements, les services et autres questions liées, la région Afrique de l'ouest ne sera pas prête en fin juin 2009.

Déjà à Accra (Ghana), lors du sommet ACP, des leaders de la société civile de l'Afrique de l'Ouest, membres des comités de négociations APE ont montré que « *l'Afrique de l'ouest n'est pas prête et ne le sera pas en juin 2009* ».

Pour eux tous les indicateurs de l'état de préparation de la région qui ont justifié la non-signature de l'APE le 31 décembre 2007 demeurent intacts : « *L'Afrique de l'ouest est encore dans une situation de déficit de capacité et sans combler ces insuffisances, il ne sert à rien de se précipiter dans une aventure* ».

## Négociations APE :

### Des réunions ministérielles sans ministres

**Le ministre ivoirien de l'Intégration africaine, M. Amadou Koné a déploré le 17 novembre 2008 à Abidjan le manque d'engagement de certains Etats par rapport aux négociations APE, ce qui se traduirait par une faible participation des ministres aux réunions du Comité ministériel de suivi (CMS).**

Présentant l'état d'avancement des négociations APE en Afrique de l'ouest aux représentants de la société civile, M. Amadou Koné a rappelé qu'en Octobre 2007, à Abidjan, à un tournant décisif des négociations, seuls trois pays sur 32 étaient représentés par des ministres, et à Banjul (Gambie) tout dernièrement, il y a eu cinq ministres à la réunion du CMS. Toutefois, reconnaît le ministre, la plupart des pays travaillent aujourd'hui avec acharnement et sérieux pour parvenir à la conclusion d'un APE global avec l'Union européenne.

Ma conviction personnelle a martelé M. Koné est qu'« *avec ou sans APE, l'Afrique de l'ouest et les pays de la région ont besoin de réformes profondes voire radicales pour parvenir à s'arrimer à la mondialisation* ». Pour lui, le CMS offre une tribune de dialogue et de choix politiques fondamentales de haut niveau pour lesquels l'implication directe et personnelle des ministres est nécessaire pour engager les Etats.

A la dernière rencontre des organisations de la société civile, M. Ernest Pedro, un des représentants de la Plate-forme des acteurs de la société civile au Bénin (PASCiB) avait fait remarquer : « *Nos ministres ont très peu conscience des enjeux de l'APE ! Je n'en veux pour preuve que le cas de la ministre béninoise du commerce qui, a, semble t-il, préféré organiser à Kétou (une localité du Bénin) une marche de remerciement au Chef de l'Etat pour sa nomination, pendant que ses pairs étaient à Banjul pour discuter APE* ».

Pour le Secrétaire Général de la PASCiB, M. Abel Gbêtoénonmon, membre du comité des experts de la Cedeao, « *le CMS est l'une des structures majeures de prise de décisions et de validation des positions de négociations dans le cadre de la conduite des travaux de l'Accord de partenariat économique (APE) en Afrique de l'Ouest. Il devrait regrouper à chacune de ses assises les ministres en charge des négociations APE et ceux en charge*

des finances des seize pays ».

Selon M. Gbêtoénonmon, le gros travail se fait au niveau des techniciens et des experts. Toutefois, a-t-il nuancé, « la présence physique du ministre d'un pays permet toujours une meilleure prise en compte des contributions spécifiques que le pays apporte à la réflexion collective ».

## Les contours du tarif extérieur commun de la CEDEAO se précisent :

### Banjul opte pour une cinquième bande au taux de 35%

**Les ministres ouest africains en charge des négociations de l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne réunis à Banjul (Gambie) à la fin du mois d'octobre 2008 ont opté pour la mise en place d'un tarif extérieur commun (TEC) avec une cinquième bande tarifaire au taux de 35%.**

En janvier 2006, les chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont décidé d'ériger la communauté en union douanière avec la mise en place d'un tarif extérieur commun calqué sur le modèle de l'Union Economique et Monétaire ouest-Africaine (UEMOA).

Le TEC de l'UEMOA étant à quatre bandes avec un taux maximal de 20%, certains Etats tel que le Nigeria et des organisations de la société civile telles que (ROPPA), Enda Tiers Monde; African trade network, (Oxfam) et des plateformes telle que la (PASCIB) ont estimé qu'il convient pour les ambitions de développement de la région d'envisager une cinquième bande au taux tarifaire de 50% au moins.

Plusieurs discours officiels et analyses économiques ont abondé dans le même sens pour montrer que la mise en place d'une union douanière avec un niveau de protection plus élevé que celui de l'Uemoa constituerait « un préalable urgent et incontournable pour la signature de l'APE ».

A en croire les analyses du Président de la Commission de la CEDEAO, le docteur Ibn Chambas, pour accroître le commerce entre les pays de la région, « il faut rendre effectif la libre circulation des personnes et des biens et réussir la construction du marché commun en commençant par la mise en place d'un tarif extérieur commun ».

Pour la plupart des représentants de la société civile présents à Banjul, «le taux de 35% est encore insuffisant pour assurer la survie des petites entreprises et exploitations familiales face au » dumping « du marché mondial ».

A la demande des Chefs d'Etat de la région, le comité conjoint mis en place par les deux commissions (CEDEAO et UEMOA) sur le tarif extérieur commun doit travailler pour mettre à la disposition des Etats un document technique qui présente les justifications de la cinquième bande au taux de 35% et la ventilation des lignes tarifaires à travers les cinq catégories ainsi retenues.

Selon Babakar Ndao du ROPPA, il s'agit d'opérer un arbitrage entre les intérêts des consommateurs africains et les besoins de protection de l'agriculture et des secteurs sensibles de production. S'appuyant sur les études techniques autonomes réalisées par le Roppa, M. Ndao estime que «le taux optimal à privilégier pour tenir compte à la fois des consommateurs et des producteurs est de 50%».

## Le Nigeria s'en contente

**Pendant longtemps, l'analyse des organisations paysannes était largement partagée par des pays comme le Nigeria dont la position sur les APE est celle d'une protection maximale des entreprises agricoles et agroalimentaires. Mais depuis que la crise alimentaire a amené le Nigeria à revoir ses droits de douane à la baisse sur plusieurs produits, la détermination nigériane a faibli sur la nécessité d'une cinquième bande au taux de 50%.**

Certaines indiscretions rapportent que le comité conjoint mis en place par les commissions de la Cedeao et de l'Uemoa a négocié et obtenu le taux de 35% auprès des pays comme le Nigeria, qui avait des droits de douane très élevés sur certains produits.

En dépit des arguments et des dernières offensives développées par les organisations de la société civile, la plupart des délégations officielles

semblent se contenter d'une cinquième bande au taux maximal de 35%.

Mon pays le Nigeria est toujours dans une logique « d'intégration consolidée de la sous-région », a indiqué M. Sunday Ogbhayei en service au Ministère du commerce et de l'industrie de la république fédérale du Nigeria, lors du dialogue régional organisé par la société civile les 7 et 8 juillet 2008 à Abuja (Nigeria).

Le jeune fonctionnaire nigérian rappelle la position de son pays par rapport à la signature des accords intérimaires et déclare: « Le Nigeria ne veut pas d'un accord qui divise la sous-région. C'est pourquoi le plus grand pays de l'Afrique de l'ouest incite la CEDEAO à sauvegarder les intérêts des petites et moyennes entreprises dans le cadre des APE ».

## La banane ACP toujours au banc des accusés à l'OMC :

### Malgré les accords intérimaires

**Malgré la signature des accords de partenariat économique (APE) partiels ou intérimaires, supposés compatibles avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les préférences de l'Union européenne en faveur des bananes des pays ACP sont toujours déclarées contraires aux règles du commerce international.**

«La préférence accordée par l'Union européenne sous la forme d'un contingent tarifaire annuel exempt de droits de 775.000 tonnes de bananes importées des pays ACP constitue un avantage» contraire aux règles de non discrimination dans le commerce international, a conclu en mai 2008 un rapport de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Le rapport a confirmé que le système d'importation de bananes de l'Union européenne (UE) contrevenait aux règles du commerce multilatéral, donnant ainsi raison aux Etats-Unis, dans le différend portant sur le régime européen d'importation de la banane.

Dans le rapport final rendu public le 19 mai 2008, l'Organe de règlement des différends de l'OMC a déclaré incompatible aux règles du commerce international « le régime d'importation actuel de l'Union européenne, en particulier son quota tarifaire préférentiel réservé aux pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) ».

En juin 2007, les Etats-Unis avaient déposé une plainte contre l'UE, estimant que le régime européen d'importation de banane, garantissant un quota tarifaire préférentiel aux pays ACP, constituait une discrimination envers les pays d'Amérique latine. Bien que les Etats-Unis ne soient pas exportateurs de banane sur le marché européen, trois des plus gros distributeurs possédant des plantations en Amérique latine sont des multinationales américaines, Chiquita Brands International Inc., Del Monte et Dole Food Company.

Une plainte similaire, déposée par l'Equateur, avait été jugée en avril 2008 par l'OMC, et allait également en défaveur de l'UE. Les Etats-Unis et l'Equateur critiquent le régime d'importation européen de bananes, entré en vigueur en janvier 2006, qui impose un droit de douane de 176 euros par tonne pour les bananes non originaires de la zone ACP.

En février dernier, lors de la parution du rapport intermédiaire, la Commission européenne s'était défendue en affirmant que « depuis le 1er janvier 2008, les préférences aux ACP sont octroyées par des accords de partenariat économique ou des accords intérimaires compatibles avec les règles de l'OMC ».

La Commission européenne a indiqué qu'elle allait faire appel de la décision rendue par l'Organisation mondiale du commerce. " Notre opinion sur cette décision est que cela crée une mauvaise jurisprudence et que celle-ci entre en contradiction (...) avec notre système de préférences qui a été aboli au début de l'année ", a déclaré le porte-parole du Commissariat européen au commerce, Peter Power.

Pour l'instant les ACP producteurs de bananes attendent le verdict de l'Organe des différends de l'OMC relatif à la plainte introduite par l'Equateur qui veut obtenir une baisse du tarif douanier applicable par l'Union européenne aux bananes non ACP.

## Des producteurs dénoncent l'érosion des préférences ACP

Dans un communiqué, l'Association des Producteurs Européens de bananes (APEB) menace : « Le directeur de l'OMC devra (...) tenir compte du récent communiqué de l'ensemble des pays producteurs ACP de bananes qui lui ont clairement fait savoir leur détermination à reconsidérer leur adhésion à un éventuel compromis sur le cycle de Doha, si la négociation

qu'il conduit séparément avec l'Equateur conduisait à un niveau de tarif douanier sur la banane s'écartant trop sensiblement du niveau actuel de 176 euros. »

L'association demande une prise de position claire de la Commission européenne sur le maintien d'un niveau de tarif proche de 176 euros, « qui constitue la limite minimale en deçà de laquelle il s'avérerait indispensable qu'elle prenne des mesures pour éviter la rupture de l'équilibre financier actuel de ces productions communautaires et ACP et les crises économiques et sociales qui en résulteraient ».

Depuis le 1er janvier 2008, la plupart des pays ACP exportateurs de banane ont conclu de nouveaux accords commerciaux avec l'UE en remplacement de l'ancien régime de préférences jugé non conforme aux règles de l'OMC. Les nouveaux accords, qui incluent les bananes, devraient permettre aux ACP d'exporter tous leurs produits, sucre et riz exceptés, sans droit de douane vers l'UE. En contrepartie, les pays ACP ont pris l'engagement d'ouvrir progressivement 80 % de leur marché aux produits européens, ce qui, pour Bruxelles, répond aux exigences de l'OMC.

## Efficacité de l'aide publique au développement :

### La société civile du Bénin opte pour la mise en place d'un observatoire citoyen d'analyse des politiques publiques

**Une délégation de la société civile du Bénin - composée des représentants de la "Maison de la Société Civile", de la Plate-forme des Acteurs de la société civile au Bénin (PASCiB) et de plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) et collectifs d'organisation de la société civile tels que (GRAPAD) et Social Watch Bénin ont pris part au troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide publique au développement, qui a eu lieu à Accra au Ghana du 02 au 04 septembre 2008.**

Dans le communiqué de presse rendu public à la veille de leur départ pour Accra, les organisations de la société civile béninoise réunies au siège de



L'ong Helvetas-Bénin ont insisté sur la nécessité d'aller au-delà de l'efficacité de l'aide publique au développement pour entrevoir des mécanismes multilatéraux et d'engagement citoyen pour l'amélioration de l'utilisation des ressources publiques.

Pour eux, l'efficacité de l'aide passe avant tout par l'efficacité des systèmes de gestion des ressources publiques et la reconnaissance du droit des citoyens des pays récipiendaires et donateurs comme contribuables devant exiger des comptes aux gouvernements du Sud et du Nord ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers.

Tout en s'inscrivant dans la dynamique de l'appropriation de la Déclaration de Paris, les participants à la retraite estiment que les organisations de la société civile devront orienter leur réflexion sur les alternatives pour une rupture progressive avec la politique de la "main tendue". L'aide pour laquelle la société civile doit s'investir, ont-ils souligné, est celle qui permet aux pays récipiendaires de s'affranchir de l'aide.

Pour ce faire, les organisations ont souscrit à la volonté de la Pascib de mettre en place un "Observatoire citoyen d'analyse et de suivi de la gouvernance et des politiques publiques" qui sera animé par des compétences à cibler au niveau des organisations de la société civile.

Un tel dispositif pourrait travailler à réfléchir et à produire des documents de position des organisations de la société civile à travers les axes ci-après :

- ▶ utilisation efficace des ressources publiques et suivi du budget
- ▶ consolidation de la gouvernance démocratique et défense des droits de l'homme
- ▶ suivi des politiques publiques et de l'intégration régionale.

Ce dispositif avait été déjà le thème retenu par les organisations de la société civile lors du Forum national annuel sur "gouvernance économique et intégration régionale en Afrique de l'Ouest" édition 2008, organisé par la Pascib en partenariat avec la Friedrich Ebert Stiftung.

Le Forum national (l'équivalent de l'Assemblée générale) de la plate-forme, avait décidé de mettre en place un "Observatoire citoyen d'analyse de la gouvernance économique et des politiques publiques" pour mettre l'accent sur la veille stratégique autour des enjeux de gouvernance économique au Bénin et d'intégration régionale en Afrique de l'ouest. Un comité spécial avait été mis en place par le forum pour l'élaboration du document de concept et la conduite du processus pour la mise en place de l'observatoire.

Pour le Président du Conseil d'administration de la Maison de la société civile, M. Abel Gbêtoénonmon, également Secrétaire général de la PASCiB,



l'observatoire est un outil technique d'appui à l'engagement citoyen et de participation des organisations de la société civile au dialogue autour des enjeux de politique économique et de développement en général.

Toujours selon M. Abel Gbêtoénonmon, la Maison de la société civile est bien indiquée pour abriter un tel dispositif lequel jouerait pour l'ensemble de la société civile béninoise le rôle que la Cellule d'analyse des politiques de l'Assemblée nationale (CAPAN) joue pour les parlementaires.

Il s'agira, a-t-il précisé, de prendre en compte les réflexions menées et les travaux réalisés dans ce sens par des structures tels que le GRAPAD, la PASCIB, etc, pour asseoir un consensus de base autour de ce dispositif d'engagement citoyen et de valorisation des compétences se trouvant au niveau de la société civile.

Partis du constat de l'inexistence d'un cadre citoyen d'analyse des politiques de développement et d'utilisation des ressources publiques au sein de la société civile béninoise, les leaders de ladite société civile engagés dans la problématique de l'efficacité de l'aide ont souscrit à la nécessité de corriger cette insuffisance dans le cadre des réflexions sur l'efficacité de l'aide publique au développement.

A en croire le Président de la Pascib, cet observatoire peut permettre aux organisations de la société civile du Bénin de trouver les arguments scientifiques et consensuels nécessaires pour se prononcer périodiquement sur les enjeux de gouvernance économique nationale.

Mme Emilie Tamadaho Atchaka, Présidente du Cercle d'Auto-promotion pour le Développement Durable (CADD), réseau membre de la Pascib, va plus loin : « Si nous avons un dispositif pareil, nous pourrions à l'image des journalistes économiques nous réunir tous les trois mois pour une rencontre de deux jours débouchant sur une conférence de presse et une émission télévisée portant sur les questions de gouvernance économique nationale ».

**Edité par la PASCIB avec l'appui technique du Réseau des Journalistes Economiques du Bénin.**

Les opinions émises ne reflètent pas nécessairement les points de vue de la Friedrich Ebert Stiftung sur les questions abordées. Elles doivent être considérées comme propres à la PASCIB qui en assume l'entière responsabilité.